

VILLE DE LAXOU

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019

----- ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2018
- Compte-rendu des décisions du Maire

FINANCES

- Q1 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019
Rapporteur : Yves PINON
- Q2 - IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DES ACQUISITIONS DE BIENS MEUBLES D'UN MONTANT UNITAIRE INFÉRIEUR A 500 € TTC
Rapporteur : Yves PINON
- Q3 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2019
Rapporteur : Yves PINON

MARCHÉS PUBLICS

- Q4 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENLÈVEMENT DE CARBURANT A LA POMPE POUR LES VÉHICULES DE LA COMMUNE DE LAXOU, DU CCAS ET POUR LE MATÉRIEL À MOTEUR THERMIQUE
Rapporteur : Yves PINON

RESSOURCES HUMAINES

- Q5 - FORMATION DES ÉLUS – ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2019
Rapporteur : Yves PINON

POLICE MUNICIPALE

- Q6 - FOURRIÈRE MÉTROPOLITAINE : CRÉATION D'UN POSTE DE POLICIER MÉTROPOLITAIN
Rapporteur : Yves PINON

URBANISME

Q7 - PLUi HABITAT DÉPLACEMENT DU GRAND NANCY - DÉBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD

Rapporteur : Pierre CANTUS

Q8 - ACQUISITIONS FONCIÈRES DANS LE CADRE DE LA FIN DES TRAVAUX DE RÉNOVATION URBAINE SUR LE PLATEAU DE HAYE, SECTEUR MOUZON

Rapporteur : Pierre CANTUS

Q9 - ATTRIBUTION DE PRIMES POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Rapporteur : Pierre CANTUS

COMMUNICATIONS

SECRÉTAIRE : Anne-Marie ANTOINE

NOM-PRÉNOM	PRÉSENTS/ABSENTS	PROCURATION À :
1. Laurence WIESER	Présente	
2. Yves PINON	Présent	
3. Naïma BOUGUERIOUNE	Absente	Laurence WIESER
4. Olivier ERNOULT	Présent	
5. Guilaine GIRARD	Présente	
6. Samba FALL	Présent	
7. Claudine BAILLET BARDEAU	Présente	
8. Didier MAINARD	Présent	
9. Anne-Marie ANTOINE	Présente	
10. Pierre CANTUS	Présent	
11. Dominique LECA	Présent	
12. Maurice HUGUIN	Présent	
13. Catherine FERNANDES	Absente	Yves PINON
14. Carole BRENEUR	Présente	
15. Patricia MICCOLI	Absente	
16. Claude HINZELIN	Présent	
17. Marc BORÉ	Présent	
18. Matthieu EHLINGER	Présent	
19. Isabelle TAGHITE	Présente	
20. Abdelkarim QRIBI	Présent	
21. Jean-Pierre REICHHART	Présent	
22. Serge VAUTRIN	Présent	
23. Jeannine LHOMMÉE	Présente	
24. Nathalie JACQUOT	Présente	
25. Marie-Josèphe LIGIER	Absente	Anne-Marie ANTOINE
26. Brigitte CHAUFOURNIER	Présente	
27. Laurent GARCIA	Présent	
28. Nathalie PARENT HECKLER	Absente	Laurent GARCIA
29. Pierre BAUMANN	Présent	
30. Valérie EPHRITIKHINE	Présente	
31. Christophe GERARDOT	Présent	
32. Aziz BEREHIL	Présent	
33. Carole CHRISMENT	Présente	

La séance est ouverte à 18 heures 03 sous la présidence de Mme WIESER, maire de Laxou.

Mme le Maire.- Mes chers collègues, la séance est ouverte.

(Mme le maire procède à l'appel)...

(Le quorum est atteint)...

.....
Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2018
.....

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Le procès-verbal est adopté

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES

DATE	BENEFICIAIRES	EXPLICATIF DES DECISIONS
30/08/2018	MAIRIE DE LAXOU	Remboursement d'un montant de 289,04 € par la société Groupama – vandalisme à l'aire de jeux rue de la Moselotte
10/10/2018	MAIRIE DE LAXOU	Prélèvement sur les crédits d'investissement « dépenses imprévues » de l'exercice 2018 d'un montant de 29 850,00 € pour le remplacement des projecteurs du Gymnase de l'Europe
26/11/2018	MAIRIE DE LAXOU	Prélèvement sur les crédits d'investissement « dépenses imprévues » de l'exercice 2018 d'un montant de 7 500,00 € pour l'achat de tablettes numériques
05/12/2018	MAIRIE DE LAXOU	Recette d'un montant de 456,00 € par la société Rousseau Négoç Métaux – vente de métaux
14/12/2018	MAIRIE DE LAXOU	Remboursement d'un montant de 1 801,34 € par la société Gras Savoye Berger Simon – régularisation des cotisations 2017 « risques statutaires »
14/12/2018	MAIRIE DE LAXOU	Remboursement d'un montant de 120,64 € par la société Groupama – régularisation des cotisations 2018
26/12/2018	MAIRIE DE LAXOU	Prélèvement sur les crédits de fonctionnement « dépenses imprévues » de l'exercice 2018 d'un montant de 1 400,00 € pour l'inhumation de M. Plyer Jean-Claude

COMMANDE PUBLIQUE

DATE	BENEFICIAIRES	EXPLICATIF DES DECISIONS
06/07/2018	Chloé DIMLER	Attribution du marché de refonte de la charte graphique pour un montant de 4 300 € TTC
25/10/2018	Menighetti Programmation	Avenant au marché d'étude de faisabilité et de programmation pour la reconfiguration des équipements du quartier des Provinces pour un nouveau montant de 51 780 € TTC (montant initial de 45 816 € TTC)
17/12/2018	Lot 1 : Daillot International Lot 2 : Prestelys Lot 5 : Tecnal	Attribution du marché d'aménagement du multi accueil de Laxou : <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : Equipements petite enfance, dans la limite d'un montant maximal annuel de 22 000 € HT - Lot 2 : Electroménager, dans la limite d'un montant maximal annuel de 5 000 € HT - Lot 5 : Office alimentaire, pour un prix global et forfaitaire de 8 812 € HT Les lots 3 « Mobilier de bureau » et 4 « Textile » ont été déclarés infructueux.

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL COMMUNAL A TITRE GRACIEUX

Date	Bénéficiaire	Explicatif des décisions
23/10/2018	Association ELSOLATINO	Sonorisation et jeux de lumière- organisation des 50 ans de son Président, samedi 22 décembre 2018, salle Saint-Genès à Laxou
23/10/2018	Association Les Mam's DE LAX	5 stands, 5 vélums, 20 tables, 30 bancs et 1 enrouleur électrique – animation au pied des immeubles, lundi 29 octobre 2018, Espace Picardie à Laxou
23/10/2018	Association Football Laxou Sapinière	15 bancs et quelques tables – rencontre "Coupe de France", dimanche 28 octobre 2018 au Stade Gaston Lozzia
26/10/2018	Association Saint-Genès	10 tables – repas, dimanche 04 novembre 2018, salle Pierre Juillièrre à Laxou
31/10/2018	Régie de quartier Laxou Provinces	4 vélums, 25 tables, 5 bancs, 21 grilles caddies doubles, 2 grilles caddies simples, 10 praticables, 2 stop trottoir, 1 sono extérieure et 1 régisseur son – jardin d'automne, mercredi 07 novembre 2018.
08/11/2018	Club Tennis Laxou Sapinière	3 tables et 6 bancs – soirée fille avec les membres du club, jeudi 22 novembre 2018, au Tennis Laxou Sapinière.
13/11/2018	Association Laxou Athlétisme	20 tables, 20 bancs, 1 sonorisation et 2 multiprises – Meeting Mémorial Labridy, samedi 1 ^{er} décembre 2018, gymnase Europe à Laxou
13/11/2018	Association Laxou Athlétisme	10 tables, 15 bancs, 1 sonorisation et 1 multiprise – compétitions, les samedis 17 et 24 novembre 2018, gymnase Europe à Laxou
20/11/2018	Laxou Ça Roule	1 sono, 1 micro, 1 vidéoprojecteur et 1 écran – reportages photos suivi d'un repas avec les adhérents, samedi 08 décembre 2018, salle André Monta à Laxou
20/11/18	Association Les Courtils	1 petit vélum avec protections latérales, 2 tables et 3 bancs – vin chaud, samedi 22 décembre 2018, au quartier Les Courtils à Laxou
22/11/18	Conseil Départementale 54	10 grilles caddies doubles – exposition, du mardi 20 novembre au lundi 03 février 2019, à la Maison Départementale Du Département à Nancy
22/11/18	Association Football Laxou Sapinière	Tables, chaises, matériel de projection, 1 pied de micro et 1 pied micro sans fil – loto, samedi 08 décembre 2018, salle Louis Colin à Laxou
05/12/18	Amicale des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours	40 tables et 80 bancs – des enfants des Sapeurs-Pompiers, dimanche 23 décembre 2018, à la Caserne de Gentilly
05/12/18	Association Saint-Genès	25 tables, 30 grilles caddies, 6 vélums, 1 tableau électrique, 5 rallonges électriques, 1 chauffage soufflant et 5 barrières – 9 ^{ème} marché de Noël, dimanche 09 décembre 2018, salle Pierre Juillièrre à Laxou
05/12/18	REMM	1 isoloir – élections professionnelles, jeudi 06 décembre 2018
11/12/18	Association Si l'On Se Parlait	Prêt d'un véhicule avec chauffeur – transport denrées alimentaires, 2 jeudis par mois à 8h45 devant le bâtiment Ile de France à Laxou.
11/12/18	Association Flandre 15	10 grilles caddies – marché de Noël, dimanche 09 décembre 2018, salle Caurel à Laxou
11/12/18	Association URBAN SPORT ART	4 vélums, 1 armoire électrique, 10 tables et 20 bancs – événement, mercredi 12 décembre 2018, salle Caurel à Laxou
11/12/18	Association Si l'On Se Parlait	Matériel de sonorisation – animation, mercredi 19 décembre 2018, salle Caurel à Laxou

24/12/18	Association Laxou Basket Club	Une sonorisation, 10 tables et 20 bancs – organisation d'un Centre Génération Basket, du lundi 18 au vendredi 22 février 2019, avenue de l'Europe à Laxou.
24/12/18	Association 3 & 4	Matériel de sonorisation – soirées dansantes, pour 5 samedis en 2019, salle Louis Colin à Laxou.
24/12/18	Association Football Laxou Sapinière	Un podium, 7 stands verts, 4 vélums, 40 tables, 60 bancs, 2 barbecues (prévoir un extincteur) et des branchements électriques – tournois, les week-ends de juin 2019, au Stade Gaston Lozzia à Laxou.
24/12/18	Association ACPG / CATM / TOE Veuves 54	Matériel de sonorisation – le samedi 02 février 2019 pour une assemblée générale suivi d'un repas et de la galette des rois, le samedi 23 mars 2019 pour un loto de printemps suivi d'un repas et le samedi 12 octobre 2019 pour un loto d'automne suivi d'un repas, salle André Monta à Laxou.
28/12/18	Monsieur Laurent GARCIA – Député de Meurthe-et-Moselle	3 tables, 150 chaises, 4 praticables, 1 vidéoprojecteur, 1 écran, 1 ordinateur, 1 cordon de raccordement d'ordinateur, 1 pupitre, 1 sono et 1 micro – cérémonie des vœux, vendredi 18 janvier 2019, salle Louis Colin à Laxou.

CONCESSIONS DE CIMETIERE

DATE	BENEFICIAIRE	EXPLICATIF DES DECISIONS
09.10.2018	M DAVID MALENFERT	Attribution d'une concession traditionnelle caveau au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 15, clairière B, allée Vent, pour une durée de 30 ans.
30.10.2018	M ET ME ZOLAIR DOMINIQUE ET NICOLE	Attribution d'une concession cinéraire au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 60, clairière 1, allée du Soleil, pour une durée de 15 ans.
29.10.2018	ME REBECCA JOANAS	Attribution d'une concession cinéraire au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 61, clairière 1, allée du Soleil, pour une durée de 30 ans
22.11.2018	ME MARIE FERAUX	Attribution d'une concession traditionnelle caveau au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 16, clairière B, allée Vent, pour une durée de 30 ans.
28.11.2018	ME MARIE-CHRISTINE ROUSSEL	Attribution d'une concession traditionnelle caveau au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 17, clairière B, allée Vent, pour une durée de 30 ans.
20.12.2018	M CHENEL PHILIPPE	Attribution d'une concession traditionnelle caveau au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 18, clairière B, allée Vent, pour une durée de 30 ans.
07.01.2019	M ET ME CLAUDE KEIFLIN	Attribution d'une concession au cimetière du village, référencée sous le numéro 227, allée S, pour une durée de 30 ans.
08.01.2019	ME MICHELINE BLAHAY	Attribution d'une concession au cimetière du village, référencée sous le numéro 702, allée S, pour une durée de 50 ans.
10.01.2019	M ET ME MAURICE GUYOT	Attribution d'une concession au cimetière de village, référencée sous le numéro 705, allée S, pour une durée de 50 ans.

CULTURE

DATE	BENEFICIAIRE	EXPLICATIF DES DECISIONS
11/10/2018	Groupe Qban Sound Lab	Contrat pour un concert donné le 24 Novembre 2018 à 16h30 la Médiathèque Gérard THIRION
16/10/2018	Cie Théâtre de la Roele/Association loisirs et culture	Contrat pour une représentation théâtrale donnée dans le cadre des « Juedis de Pergaud » le 17 Janvier 2019 à 20h30 à la salle Louis Pergaud, Laxou-Village
09/11/2018	STAN BRASS QUINTET	Contrat pour l'intervention de Monsieur Sébastien SCHLERET, musicien à la Cérémonie du 11 Novembre 2018 « Sonnerie aux morts »
29/11/2018	Cie ZARABAND	Contrat pour l'intervention de Monsieur Patrick BERGER, conteur, le samedi 1 ^{er} décembre 2018 - représentation du spectacle : « L'autre histoire de St Nicolas et quelques contes pour l'hiver »
14/12/2018	Laurence GILLOT	Intervention le 13 décembre 2018 à l'auditorium de l'APEM selon les modalités suivantes : lecture-spectacle « Conversation avec le loup » avec les élèves de CE2-CM1 des écoles de LAXOU
18/12/2018	Bruno PY	Conférence le 30 novembre 2018 à la Salle Louis Pergaud, Laxou-Village « Les droits du patient en 2018 quoi de neuf ? »
20/12/2018	Didier DESOR	Conférence le 13 décembre 2018 à la Salle Louis Pergaud, Laxou-Village « Le ventre, notre deuxième cerveau »

Compte rendu des décisions du maire

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

Séance Ordinaire du 6 février 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**1 - RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2019**

Procurations :

Naïma BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA

Absent :

Patricia MICCOLI

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Les communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat sur les Orientations Budgétaires de la commune au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le débat permet donc au Conseil Municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2019 afin de dégager les priorités budgétaires de la commune, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective contenues dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Les informations transcrites dans le ROB feront l'objet d'une publication sur le site de la commune. Le ROB sera transmis au représentant de l'Etat, du département ainsi qu'au Président de la Métropole du Grand Nancy.

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 23 janvier 2019, a émis un avis favorable à la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est engagé sur la base de la présentation du document annexé à la présente délibération.

Débat :

M. PINON.- Les communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat sur les Orientations Budgétaires de la commune au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le débat permet donc au Conseil Municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2019 afin de dégager les priorités budgétaires de la commune, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective contenus dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Les informations transcrites dans le ROB feront l'objet d'une publication sur le site de la commune.

Le ROB sera transmis au représentant de l'Etat, du Département ainsi qu'au Président de la Métropole du Grand Nancy.

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 23 janvier 2019, a émis un avis favorable à la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est engagé sur la base de la présentation du document annexé à la présente délibération.

Je vais vous présenter une synthèse.

I. Le contexte international

Le contexte économique international en 2018 a été contrasté avec de fortes divergences nationales dans les taux de croissance.

Si les Etats-Unis ont connu une forte croissance, tout comme le Japon, et si la Chine a connu un taux de croissance à peine inférieur à celui de 2017, de nombreux pays émergents ont souffert de fortes tensions financières.

A l'intérieur de la zone euro, la croissance de la zone euro a été de +2,0 % en 2018, contre +2,5 % en 2017.

La croissance de la France devrait atteindre 1,6 % en 2018.

II. Le projet de loi de finances 2019

* **Une poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation.** Un nouveau dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sera mis en place cette année sous conditions de ressources qui concernera 80 % des foyers.

* **L'encadrement des dépenses des grandes collectivités.** L'Etat a mis en place un dispositif de contractualisation qui impose aux 322 collectivités les plus importantes de moduler l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement dans la limite de +1,2 % par an, inflation comprise, donc en réalité inférieure à celle de l'an passé, indépendamment de l'éventuelle dynamique de leurs recettes de fonctionnement.

* **L'encadrement de la capacité de désendettement des collectivités avec la création de la « règle d'or » renforcée.** En réalité, il s'agit d'un ratio de capacité de désendettement maximale à respecter par les collectivités locales.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, -notre cas- la capacité de désendettement ne devra pas dépasser 12 ans, avec une fourchette idéale de 5-6 ans. A Laxou, nous sommes à moins de 3 ans.

* **Les concours financiers de l'Etat.** Ils ont été revus notamment pour tout ce qui concerne la

Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) qui est composée de plusieurs dotations :

- La Dotation Forfaitaire des Communes, proportionnelle au nombre d'habitants et à la surface de la ville.
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS).
- La Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.), qui s'appuie sur la richesse de la commune.
- La Dotation de solidarité rurale.

Nous en parlerons un peu plus tard quand nous évoquerons les résultats 2018.

III. La section de fonctionnement

Avec la réduction des dotations et participations de l'Etat depuis plusieurs années, la commune a dû s'adapter et rechercher d'autres ressources de fonctionnement. Elle a repensé ses projets et s'est efforcée de maîtriser encore plus ses dépenses.

Les recettes réelles sont composées principalement :

- De la poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation. Pour rappel, les taux d'imposition à Laxou appliqués depuis 2005 pour la taxe d'habitation et le foncier bâti, sont nettement en-deçà de la moyenne départementale, régionale et nationale.

Les taux à Laxou sont inférieurs par rapport aux moyennes de la strate qui sont respectivement de 16,61 %, 22,74 % et 57,79 %.

Ces trois taxes sont également les plus faibles de la Métropole du Grand Nancy par rapport aux autres villes de taille comparable.

- Les dotations et participations. Page 16 du document, vous avez un récapitulatif des différentes dotations perçues à Laxou de 2015 à 2018. Vous pourrez constater la baisse ininterrompue de cette D.G.F.

Les recettes réelles de fonctionnement.

* Les produits des services :

Depuis 2015, la commune perçoit en moyenne environ 450 K€.

* Les autres produits de gestion courante :

Ces recettes sont principalement composées des charges du Champ-le-Bœuf demandées à la commune de Maxéville dans le cadre de la convention qui lie les deux communes.

* Les produits financiers exceptionnels :

Ces produits sont le fruit essentiellement de cessions immobilières.

Il convient de noter que depuis 2014 la commune a cédé du patrimoine tous les ans. Deux importantes cessions immobilières ont été effectuées, la première en 2014 pour un montant de 1 722 K€ et la seconde en 2018 à hauteur de 1 130 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement

On constate une baisse globale de 330 000 €.

Vous avez :

* les charges à caractère général : globalement contenues entre 2017 et 2018.

* Les subventions allouées : ces charges ont été contenues entre 2017 et 2018. En 2018, le montant alloué au tissu associatif local a été équivalent à celui de 2017.

Le différentiel entre 2017 et 2018 s'explique par la réduction des sommes allouées dans le cadre de la convention de répartition des charges du Champ-le-Bœuf qui lie les deux communes.

En 2019, la municipalité maintiendra ces aides directes.

* Les charges financières : la collectivité n'ayant plus recours à de nouveaux emprunts, les remboursements des intérêts d'emprunt s'amenuisent.

* Les dépenses de personnel : malgré les mesures gouvernementales prévues dans le protocole d'accord sur les carrières et rémunérations dans la fonction publique et qui ont impacté le budget global communal, la commune a su maîtriser ses dépenses de personnel en 2018.

Ainsi, elle a initié une réorganisation de certains services afin de la rendre plus efficiente.

La section investissement

Hormis la recette exceptionnelle d'investissement liée à la renégociation de la dette avec la Caisse d'Epargne en 2015, les recettes d'investissement n'ont cessé de diminuer. Néanmoins, les recettes devraient croître en 2019 grâce notamment à la perception de diverses subventions d'équipement notifiées au titre des travaux du multi-accueil et dont les travaux devraient s'achever en 2019.

Le schéma démontre un regain de dépenses d'investissement depuis 2018 avec notamment un accroissement des dépenses dû au projet de réalisation du multi-accueil dont les travaux sont programmés et liquidés sur 2018 et 2019.

L'évolution de la dette.

La commune rembourse tous les ans un capital lié aux emprunts contractés précédemment.

En 2015, la municipalité a procédé à une renégociation de la dette et au remboursement du prêt contracté en 2014.

Depuis 2018, le capital remboursé est passé en-deçà des 400 K€.

Voilà ce que l'on peut dire globalement sur nos perspectives budgétaires communales pour 2019.

Les recettes d'investissement sont en hausse. Les dépenses seront maîtrisées puisque les dépenses de fonctionnement devraient être en baisse et les dépenses d'investissement stables

Les recettes de fonctionnement pour 2019.

La municipalité s'engage à ne pas augmenter les taux d'imposition locale et à les maintenir au même niveau pour préserver le pouvoir d'achat des Laxoviens.

Les recettes réelles d'investissement devraient, quant à elles, croître en 2019.

D'une part, la commune a sollicité plusieurs partenaires pour l'aider à financer le futur « multi-accueil ». 450 K€ nous ont été notifiés principalement par la C.A.F. et le FEDER.

La commune devrait également percevoir de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de travaux de mise en accessibilité des Installations Ouvertes au Public, sollicitée et notifiée en 2018.

D'autre part, les recettes liées au FCTVA devraient également être plus importantes. Ces recettes étant liées aux dépenses d'investissement réalisées en n-1 et la commune ayant plus investi en 2018 qu'en 2017, ces recettes vont mécaniquement augmenter.

Enfin, aucune cession immobilière n'est prévue pour 2019.

Les dépenses de fonctionnement

Pour 2019, la municipalité souhaite maîtriser encore mieux ses dépenses. Elles devraient baisser globalement de 1,5 %.

Les dépenses d'investissement vont continuer à être dynamiques en 2019, tout en étant adaptées aux capacités financières de la collectivité.

En 2019, le remboursement des intérêts de la dette s'élèvera à 108 K€. Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 360 K€, portant au total l'annuité 2019 à environ 468 K€.

Comme en 2018, la commune n'envisage pas de recourir à l'emprunt en 2019, afin de poursuivre son désendettement et surtout en prévision d'investissements futurs, réglementaires ou importants (mise aux normes PMR, Rénovation Urbaine du quartier des Provinces, par exemple).

D'autre part, la municipalité propose de poursuivre l'investissement local. L'ensemble des travaux et des acquisitions envisagées s'élèvent à environ 1 426 K€.

Les priorités de la commune

L'année 2019 consacrera un programme d'investissement évalué à environ 1 786 K€ avec le lancement du renouvellement urbain du quartier des Provinces et la finalisation du projet phare de 2018 « la création d'un multi-accueil » en septembre 2019.

Dans les années à venir, la municipalité va s'engager dans différents projets spécifiques et ambitieux, tout en continuant à maintenir quotidiennement un service de qualité pour les Laxoviens et accessible à tous.

➤ **Rénover le quartier des Provinces** : le lancement opérationnel du projet.

La première opération du programme de rénovation urbaine du quartier des Provinces devrait être lancée en 2019 avec le début des études, de la maîtrise d'œuvre et des travaux pour l'aménagement du secteur Foch-MVATL. Il s'agira d'ouvrir le quartier des Provinces sur son entrée Est et de sécuriser la traversée de ce boulevard. L'enveloppe communale allouée pour 2019 devrait atteindre 483 K€.

➤ **Accompagner les Laxoviens en difficultés**

Il est prévu une ouverture de l'épicerie solidaire qui permettra, outre de faire des courses à taux réduit, de bénéficier de conseils diététiques et nutritionnels. Ainsi, l'épicerie solidaire offre la fourniture de denrées alimentaires et un accueil personnalisé afin de conseiller, informer et apporter des solutions aux difficultés du quotidien. Par exemple, des ateliers sur diverses thématiques (santé, consommation, budget) sont mis en place régulièrement.

Ce nouveau dispositif a pour objectif de rompre l'isolement des plus fragiles et de les accompagner dans les difficultés du quotidien. Ce qui nous permettra de faire le lien avec notre adhésion auprès du dispositif Mona Lisa.

➤ **Enrichir l'offre de placements de la petite enfance avec l'ouverture du nouveau multi accueil en septembre 2019.**

➤ **Faire décider d'une partie des dépenses d'investissement de la commune par les Laxoviens : le budget concerté #2.**

En 2018 et dans la continuité des instances de concertation existantes, les Laxoviens ont été invités par la municipalité à participer aux choix en matière d'investissement pour la commune et pour l'année à venir.

La municipalité s'est engagée à inscrire au budget 2019 les projets d'investissements retenus par les habitants dans la limite du budget imparti de 170 000 €.

Face à l'intérêt des Laxoviens pour cette initiative municipale, l'expérience sera reconduite en 2019.

➤ **Préserver un service public de qualité pour tous les Laxoviens, et accessible à tous.**

Un patrimoine entretenu dans sa globalité : des opérations de réhabilitation et d'entretien seront proposées pour 2019 :

- Des aménagements et entretiens divers dans les écoles de la commune.
- Des travaux d'entretien dans les complexes sportifs, et notamment au stade Gaston Lozzia.
- Des acquisitions diverses : matériel, véhicule, mobiliers... pour les bâtiments communaux, les écoles, la médiathèque et les squares de la ville...

Des bâtiments accessibles à tous.

En 2019, la commune souhaite également poursuivre les travaux de mise en accessibilité déjà engagés depuis 2015. Il sera proposé, de poursuivre les aménagements dans divers sites de la commune : au parc d'agrément du Champ-le-Bœuf, à la Médiathèque et à la salle Louis Pergaud.

Pour rappel, l'ensemble des mises aux normes d'accessibilité représente des travaux pour un montant évalué à 2,5 M€ jusqu'en 2021.

Développer la ville du bien-être et formaliser les démarches.

On s'est engagé vis-à-vis de la population à évaluer les services et à les améliorer :

- renforcer tout ce qui est politique environnementale -on a maintenu nos trois fleurs de ville fleurie-,
- développer les actions de sécurité et de prévention routière. Laxou est labélisée ville prudente trois cœurs.
- Développer les actions en faveur de la jeunesse et des seniors
- Coordonner et développer des actions en faveur des pratiques sportives. Laxou est labélisée ville active et sportive.

Malgré un contexte économique délicat, la municipalité souhaite poursuivre l'investissement local et propose un ensemble d'opérations évaluées à environ 1,8 M€.

Ces investissements porteront sur des projets spécifiques : la livraison des travaux du multi-accueil, la poursuite des travaux de mise en accessibilité du patrimoine communal, le lancement opérationnel du projet de la rénovation urbaine aux Provinces et sur des opérations d'entretien du patrimoine de la collectivité.

D'une manière générale, les orientations budgétaires de l'exercice 2019 s'inscrivent dans une volonté affirmée de préserver de la stabilité fiscale, en continuant à réaliser des efforts de gestion tout en redynamisant l'investissement local.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.

En un mot : dépenser mieux tout en dépensant moins.

Mme le Maire.- J'ouvre le débat.

M. GARCIA.- Merci au rapporteur pour sa présentation.

Je ferai un préambule sémantique et ensuite je rentrerai dans le vif du débat qui démontre un sens. A longueur du document, c'est moins visible sur le diaporama. Dans le document, vous fustigez l'Etat. Je vous invite vivement à faire attention. Les majorités changent mais il y a un seul Etat.

Lorsque des élus locaux se mettent en rang serré contre l'Etat cela se termine parfois un peu mal. On le voit aujourd'hui. Attention à protéger et à veiller à notre bien commun qui est l'Etat républicain. Attention à ne pas trop fustiger l'Etat de la part des collectivités locales, et à ne pas avoir un sentiment de supériorité.

Je voulais insister là-dessus.

Pour rappeler un peu l'histoire. On veut dynamiser l'investissement ; les investissements repartent à la hausse. Nos investissements en 2015 ont été largement revus à la baisse. Je voudrais juste vous rappeler que vous aviez voté ces budgets. Je voudrais rappeler que c'est volontairement et prudemment par rapport aux gros investissements qui arrivent et générateurs de FCTVA et de recettes d'investissement. C'est véritablement une politique municipale d'avoir non pas revu à la baisse comme c'est écrit les investissements mais de modérer les investissements en début de législature sachant qu'il y avait tout le débat sur la rénovation urbaine et les études à peine lancées sur le multi-accueil. Je veux saluer l'avancée des travaux du multi-accueil, c'est un très beau projet. Dans votre propos, ne donnez pas l'impression de regretter ce que vous aviez voté en début de mandat.

Sur la baisse des charges de personnel, là encore, attention à ce que cela n'entraîne pas une dégradation du service. Je pense, par exemple, en particulier au milieu associatif sportif, à la propreté des gymnases. Attention à ne pas dégrader le service.

C'est vrai que la D.G.F. sera révisée cette année sur le fait que les dotations de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales ne baissaient pas. Par contre, l'introduction de la péréquation -je l'ai rappelé- c'est-à-dire que les communes un peu plus aisées viennent en soutien aux communes un peu plus en difficultés amènent sur l'ère urbaine, voire même sur le bassin de vie, une solidarité qui peut-être pose quelques soucis. En tout cas, ce sont des mots particulièrement importants. Cette péréquation, le préfet l'avait évoqué en novembre 2018. Malheureusement, personne n'avait pu être là mais c'était un moment important.

Sur le budget concerté, j'ai été le premier à dire que c'était une très bonne idée dans l'absolu. Maintenant, pour être relativement honnête, à ne pas essayer de vendre deux fois aux Laxoviens la même chose. Par exemple, la boîte à livres et le matériel de cinéma en plein air ainsi que les défibrillateurs, chers collègues, c'était dans le projet municipal que nous avons porté aux élections municipales de 2014. Cela peut être un peu surprenant.

Attention aux frais de fonctionnement... La commune a un contrat avec une entreprise qui fait la maintenance. Là, on va plus loin, c'est dans la continuité des choses.

Enfin, sur la signalétique de sécurité aux abords des groupes scolaires, c'est très bien ; c'est tellement très bien que le piéto qui est proposé dans le budget concerté devant l'école ASAS était prévu au budget 2017 et devait être posé pendant l'été 2017. Je ne sais pas ce qui s'est passé à l'été 2017, le piéto n'a pas été posé. On voit qu'il apparaît là en concertation. La sécurité devant les écoles ne se met pas en concertation. C'est une responsabilité politique. Là encore, je trouve cela assez surprenant.

Une question importante car beaucoup de personnes se la posent : il y a une délibération au conseil métropolitain de vendredi sur l'adaptation des modalités d'évolution de l'enveloppe de la dotation de solidarité métropolitaine. Cela me fait poser la question. Là encore, tous les conseils municipaux se posent la question sur la fusion des communes. C'est un débat qui a été soulevé par un des maires à la Métropole. J'ai déjà donné mon avis à ce sujet publiquement ; cela a d'ailleurs été repris dans la presse in extenso. De mon point de vue, la fusion c'est non.

Nous avons une Métropole sur Nancy qui est la plus intégrée de France. Il y a encore pas mal de

progrès à faire au niveau métropolitain. Imaginer une fusion des 20 communes de la Métropole du Grand Nancy me semble évidemment hasardeux. Je souhaiterais avoir votre sentiment.
Un dernier mot : le pigeonnier contraceptif à 25 K€ ; pour avoir eu quelques retours, il faudrait détailler ; c'est une somme assez conséquente.
Je vous remercie.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BORE.- Dans le sens de ce qui vient d'être dit au sujet du pigeonnier contraceptif, fallait-il donner une suite à un projet de 25 K€ qui, au final, n'a recueilli que 113 votes ?

En fouillant, l'efficacité du dispositif n'est pas démontrée. D'ailleurs, l'adjoint au maire de Paris avait même reconnu que cette méthode était un outil de communication ayant permis de dire aux riverains que l'on allait s'occuper des pigeons et également aux gens qui nourrissaient les pigeons que la Ville s'en occupait. C'est un véritable outil de communication. Je me dis aussi qu'il faudra entretenir cet équipement en mettant régulièrement de l'eau, de la nourriture. Il faudra aussi contrôler la ponte, nettoyer le pigeonnier. Cet entretien a un coût dont on n'a pas parlé.

On sait qu'il y aura aussi des nuisances possibles aux abords de ce pigeonnier.

Voilà ce que je voulais rajouter.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MAINARD.- Je voulais remercier M. Laurent GARCIA de ses conseils.

M. GARCIA.- J'en ai d'autres.

M. MAINARD.- Oui, on les attend avec impatience.

M. GARCIA.- Ils arriveront le moment venu !

M. MAINARD.- Avec plaisir !

Je les commenterai le cas échéant également.

Merci pour ces conseils. Par moment, je ne sais pas si ce sont des conseils ou des procès d'intention. C'est toujours un peu désagréable que derrière une apparente attitude positive de conseils se cache en fait d'autres intentions que ces conseils.

Evidemment, il est nécessaire de contenir les dépenses de personnel. Il est évident que cela doit se faire en adéquation avec les services rendus. Merci de ce conseil. Je pense que toute municipalité digne de ce nom a pour objectif de contenir les dépenses de personnel à condition que ce soit avec un service rendu de qualité identique.

Quant au budget concerté, vous avez reconnu vous-même que l'initiative était excellente. Dont acte !

M. GARCIA.- Tout à fait !

M. MAINARD.- Des propositions ont été faites, chiffrées, nombreuses. C'est la démocratie qui s'exprime. Ce sont les Laxoviens qui ont montré leurs choix ; il convient de les respecter. On peut toujours les critiquer. Des propositions ont été faites, un vote a eu lieu. Quelque part, ce budget concerté a recueilli un certain succès, voire un succès indiscutable puisque le taux de réponses est supérieur au taux de réponses enregistré pour des initiatives identiques dans des villes comparables. De ce point de vue, le succès est au rendez-vous. Cela devrait, j'imagine, vous réjouir. Quant aux choix des Laxoviens, il faut les respecter.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non*)

Pour conclure, je ne vais pas répondre point par point, mais quand même...

Sur le fait que nous puissions « fustiger l'Etat » puisque je reprends vos termes, il n'en est rien. Effectivement, vous avez raison, les mots ont un sens. Nous sommes simplement factuels. Depuis des années, nous sommes factuels sur l'attitude de l'Etat, quel que soit son dirigeant et quelle que soit la couleur politique de son dirigeant, sur les conséquences sur nos finances locales.

Vous avez peut-être eu l'impression que nous fustigions l'Etat, mais non, nous disons factuellement ce à quoi nous sommes contraints par les décisions de l'Etat, et il n'était pas question pour nous de fustiger qui que ce soit. Croyez bien qu'avec le contexte actuel et ce qui se passe dans notre pays, je suis la première à défendre la puissance de la République et la puissance de l'Etat. Je ne m'en suis pas cachée lors de mes prises de parole publique ni dans les échanges que j'ai d'ailleurs avec les concitoyens lorsque je les rencontre.

Pour ce qui est de l'investissement et de l'impression que vous avez aussi à la lecture du document, je voudrais dire que depuis 2014 effectivement tous ici élus et j'y associerais bien volontiers les agents, nous travaillons ensemble pour préparer la rénovation urbaine et réduire l'impact de nos investissements ou du moins de les contenir suffisamment pour pouvoir engager ces travaux de rénovation urbaine dans de bonnes conditions. Nous avons continué à le faire et nous continuerons à le faire. Je salue ce travail très important nous permettant d'envisager des investissements lourds à venir.

C'est quelque chose que vous interprétez mal, c'est encore quelque chose de factuel. C'est la réalité. Nous avons construit des investissements, nous avons essayé tous ici autour de la table de lancer, par exemple, les travaux du multi-accueil et nous avons décidé aussi de nous engager dans l'A.N.R.U. et de lancer des investissements lourds. Ce n'est donc aucunement une critique, c'est un travail dans la continuité de ce que la municipalité s'était engagée à faire en 2014. Je crois que nous pouvons être assez fiers de travailler aux côtés des services pour rendre possible les investissements lourds qui vont arriver. C'est sans aucun regret que je les ai votés il y a quelques années et que je continue à poursuivre ce travail avec mes chers camarades tous ici autour de la table.

Pour ce qui est du budget concerté, je vais rejoindre les propos de Didier MAINARD. Sachez que les

impacts au niveau du fonctionnement des projets que nous avons proposés ont été évidemment évalués par les services avant. Dans le catalogue qui a été proposé, ce sont des impacts qui ont été mesurés en termes de fonctionnement et d'investissement, puisqu'on les avait évalués sur la faisabilité. Tout cela fait partie des choses faisables.

Après, on peut toujours dire que c'est bien, pas bien, etc. Il y avait 48 projets et un peu plus d'une dizaine de projets ont été lauréats.

Si les gens choisissent des projets qui ne vous conviennent pas, c'est la démocratie qui s'exprime là encore.

Je ne vais pas revenir sur le pigeonnier contraceptif et son efficacité ou pas. A midi encore, j'ai échangé à ce propos avec la personne qui s'occupait du même pigeonnier à la Ville de Nancy. Il disait que c'était un projet tout à fait intéressant. Il faut savoir que, dans les communes, tous à la Métropole, nous rencontrons de grandes difficultés sur la gestion de ces volatils. Ce n'est pas un sujet facile parce que l'on a aussi des personnes qui les nourrissent alors que c'est interdit. On a quand même une dépense de 10 000 € tous les ans pour la capture de ces pigeons, et le traitement des dégâts afférents. Cela a aussi des impacts en coût de fonctionnement et en coût de travail pour nos agents. Donc, je trouvais intéressant, ainsi que l'équipe, de proposer ce projet parce que c'est un autre dispositif et un autre moyen d'aborder ce sujet. On en tirera les conclusions. En tous les cas, dans les échanges avec la personne qui s'en occupait pour la Ville de Nancy, il n'était pas question de dire que c'était inutile. Ce n'est pas un pigeonnier extraordinaire que l'on va installer. C'est une expérience à mener.

Une expérience a été menée par la ville d'Epinal qui a rencontré un succès au regard des coûts que cela engendre notamment dans la capture qui est inefficace. De toute façon s'il y avait une solution idéale, je pense qu'on la connaîtrait.

Pour ce qui concerne le choix des projets du débat concerté, cela concerne la sécurité, les projets d'aménagement. Ce sont tous des projets qui viennent en complément de ceux qui nous paraissent absolument nécessaires. Je l'ai expliqué lorsque j'ai rencontré les associations et les citoyens qui m'ont interrogée là-dessus. C'est pour cette raison qu'on les propose avec un choix. Ce sont des aménagements complémentaires concernant la sécurité, la santé, les équipements publics à ceux inscrits au budget ; ils seront analysés de manière ferme.

Enfin, nous sommes sur une année charnière pour ce qui concerne l'investissement. Vous l'avez compris, depuis plusieurs années, on a contenu nos investissements pour pouvoir réaliser l'A.N.R.U. Cette année, on va rentrer dans le dur pour plusieurs années. Ce sont les efforts que nous avons effectués ces dernières années qui vont nous permettre de démarrer très tôt ces investissements. Je me réjouis, pour ce quartier qui en a réellement besoin, de pouvoir inscrire des travaux dès à présent, qui vont montrer à la population que l'on a un projet utile et nécessaire qui va enfin rentrer dans la réalité.

Je vais terminer pour répondre sur la fusion des communes. Pour moi, c'est hors sujet dans le débat actuel. Est-ce trop tôt ou trop tard, est-ce que cela s'intègre dans un calendrier pré-électoral ? Le fait est que le débat a été lancé. Je salue l'initiative de la Métropole qui lance une étude sur la faisabilité et les conséquences que cela pourrait avoir. Je trouve que c'est un débat à avoir. Dans les doléances des citoyens, il y a des souhaits d'évolution dans ce sens ou dans d'autres sens. Il y a un millefeuille administratif présent dans notre pays et on sent bien que quelques strates devraient ou pourraient disparaître. On ne sait jamais vraiment bien lesquelles et pourquoi. Aujourd'hui, chacun tient son rôle et tient un rôle important. Superposer une ville nouvelle strictement aux territoires de la Métropole ce n'est peut-être pas pertinent mais peut-être que cela l'est. Aujourd'hui, je n'en sais rien. J'aimerais avancer éclairée et je salue l'initiative de la Métropole qui va nous aider à décider dans ce sens. Je vous remercie et je vous propose de passer au point suivant.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Séance Ordinaire du 6 février 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**2 - IMPUTATION EN
SECTION
D'INVESTISSEMENT DES
ACQUISITIONS DE BIENS
MEUBLES D'UN MONTANT
UNITAIRE INFÉRIEUR A 500
€ TTC**

Procurations :

Naïma BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA

Absent :

Patricia MICCOLI

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Par arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 26 octobre 2001, le seuil au-dessus duquel les dépenses de biens meubles peuvent être comptabilisées en section d'investissement a été porté à 500€ TTC à compter du 1er janvier 2002.

Ce seuil correspond au montant unitaire toutes taxes comprises d'une acquisition.

Le liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature et inscrits en section d'investissement quelle que soit leur valeur unitaire, est publiée au Journal Officiel du 15 décembre 2001, en annexe de l'arrêté cité.

Cette liste peut être complétée chaque année par l'assemblée délibérante de la collectivité, s'agissant de biens meubles d'un montant unitaire inférieur au seuil de 500 €, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité.

La délibération cadre annuelle est complétée, le cas échéant, par délibération expresse.

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget" réunie le 23 janvier 2019 a émis un avis favorable à l'imputation en section d'investissement des acquisitions de biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC.

Débat :

M. PINON.- C'est une délibération classique et traditionnelle. Ce sont des biens de faible montant sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité. L'Etat autorise à le faire si nous prenons annuellement une délibération en ce sens nous permettant d'acquérir la partie FCTVA sur ces sommes que nous investissons.

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? *(Non)*

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances, Budget",
- approuve la délibération cadre autorisant, sous réserve de délibérations expresses complémentaires, l'inscription en section d'investissement de biens meubles d'un montant unitaire, toutes taxes comprises, inférieur à 500 €.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 6 février 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**3 - ENGAGEMENT,
LIQUIDATION ET
MANDATEMENT DES
DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT 2019**

Procurations :

Naïma BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA

Absent :

Patricia MICCOLI

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Réglementairement, à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'au vote du Budget Primitif 2019, les services de la commune ne peuvent pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, le Conseil Municipal peut, en attendant le vote du budget primitif 2019, autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts en section d'investissement 2018 s'élevaient à 2 287 077,96 € TTC (hors chapitre 16 "remboursement d'emprunts").

Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal peut donc autoriser des dépenses d'investissement à hauteur maximale de 571 769,49 € TTC, soit 25 % de 2 287 077,96 € TTC.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Objet	Montant en € TTC
Aménagement extérieurs MVATL - études préliminaires	15 000,00
Aménagement extérieurs MVATL - maîtrise d'oeuvre	96 000,00
Prime de ravalement de façades	1 670,00
Acquisition de matériel informatique	5 000,00
TOTAL	117 670,00

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 23 janvier 2019, a émis un avis favorable à cette proposition.

Débat :

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. EHLINGER.- Je suis désolé, je n'ai pas pu me rendre disponible mardi et j'arrive en retard pour la présentation du budget.

Ma question était de connaître les projets nécessitant 15 000 € d'études préliminaires et 96 000 € en maîtrise d'oeuvre pour la médiathèque.

Mme EPHRITIKHINE.- Ma question porte sur : quels étaient les aménagements extérieurs qui devaient être corrigés suite à la création de la maison de la vie associative.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*)

Il s'agit des opérations anticipées dans le cadre du NPNRU. Le comité d'engagement devait avoir lieu début février et il aura lieu finalement mi-avril. Dans ce cadre-là nous avons déjà beaucoup avancé dans le projet sur certaines opérations. Nous avons fait des demandes d'opérations anticipées comme le dispositif le permet dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine de l'A.N.R.U. aux côtés des bailleurs puisque Batigère a également proposé des opérations anticipées. Au moment où nous rédigeons cette délibération, nous n'avons pas la réponse de l'Etat sur l'acceptation ou non de ces opérations anticipées. Donc, nous prenons cette délibération pour pouvoir être prêts à le faire. Entre temps, nous avons eu la réponse et toutes les opérations anticipées ont été acceptées. Cela veut dire que l'on peut, avant la signature du comité d'engagement, engager ces travaux qui sont acceptés comme étant des opérations anticipées. Elles concernent toute la partie d'aménagement Foch/Maison de la vie associative du temps libre : une partie des travaux propres à la commune qui sont les aménagements extérieurs portant sur les équipements sportifs comme le terrain de basket, les agrès, etc. et tout l'aménagement de la cour ; puis une seconde partie des aménagements de sécurité de voirie sur la partie Foch pour permettre la sécurité des piétons vers l'école Emile Zola, et surtout des enfants du quartier.

Nous tenions à être prêts le moment venu pour pouvoir engager rapidement ces travaux d'études en lien avec la Métropole, les bailleurs.

Tous les aménagements portant sur la cour en elle-même, et la maison de la vie associative et du temps libre sont des choses vues dans le cadre de la concertation avec les habitants lors des ateliers où l'on détermine avec eux les aménagements susceptibles de voir le jour :

- le terrain de basket,
- une partie sportive et une partie à destination des familles et des enfants,
- une partie concernant directement notre accueil de loisir.

C'est un endroit stratégique au niveau de la sécurité, puisque les enfants traversent à pied pour aller à l'école. Par ailleurs, c'est un endroit du quartier sur lequel on peut agir immédiatement puisque l'on n'a pas besoin d'attendre d'autres opérations qui se mettent en œuvre.

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale "Finances, Budget",
- autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2019,
- reprend ces crédits au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 6 février 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**4 - CONVENTION DE
GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR
L'ENLÈVEMENT DE
CARBURANT A LA POMPE
POUR LES VÉHICULES DE
LA COMMUNE DE LAXOU,
DU CCAS ET POUR LE
MATÉRIEL À MOTEUR
THERMIQUE**

Procurations :

Nàima BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA

Absent :

Patricia MICCOLI

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Le marché d'enlèvement de carburant à la pompe pour les véhicules de la commune et du CCAS, et pour le matériel à moteur thermique arrive à échéance le 4 juillet 2019.

Afin d'assurer la continuité de service pour ces prestations, il convient de mettre en oeuvre un nouvel accord cadre, dans le respect des dispositions particulières de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et plus particulièrement en son article 28 qui facilite la mise en oeuvre d'un groupement de commandes entre plusieurs établissements à personnalité juridique. L'objectif de ces dispositions réglementaires est de permettre à plusieurs collectivités de s'associer pour l'organisation, la passation et la gestion de marchés publics portant sur des besoins identiques, afin de bénéficier des effets d'économie d'échelle et de la mutualisation des procédures.

Le nouveau groupement est constitué de 2 membres:

- le Centre Communal d'Action Sociale de Laxou,
- la Commune de Laxou (coordonnateur).

La commune a proposé au CCAS d'être coordonnateur et de mettre en place un groupement de commandes pour ce marché.

La convention de groupement de commandes précise, en outre, les missions qui sont confiées à la commune en tant que coordonnateur. Elle sera chargée de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de gestion du marché public pour la désignation de l'attributaire (gestion de la procédure de marché à procédure adaptée, signature du marché, notification...). Il aura également pour fonction de gérer l'exécution du marché et des relations avec le prestataire pour les membres du groupement.

Chaque membre du groupement s'engage dans la convention à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Débat :

M. PINON.- C'est une délibération que nous avons déjà passée dans cette instance et au niveau du conseil d'administration du C.C.A.S. pour permettre à la commune et au C.C.A.S. de mutualiser les achats de carburant. Il nous faut une délibération officielle de la part du conseil municipal et la même démarche aura lieu au conseil d'administration du C.C.A.S. pour nous autoriser à organiser un groupement de commandes par ces deux instances.

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? *(Non)*

Je vous propose de passer au vote

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'enlèvement de carburant à la pompe pour les véhicules communaux et ceux du CCAS,
- accepte que la Ville de Laxou soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi constitué,
- autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement à intervenir,
- autorise Madame le Maire à signer les marchés à intervenir au terme de la procédure de marché à procédure adaptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 6 février 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**5 - FORMATION DES ÉLUS –
ORIENTATIONS POUR
L'ANNÉE 2019**

Procurations :

Naïma BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA

Absent :

Patricia MICCOLI

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Le droit à la formation des élus a été affirmé en 1992. Il a été renforcé par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La formation des élus est devenue une nécessité compte tenu de la complexité croissante de leurs fonctions. Le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît aux membres des conseils municipaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions (articles L.2123-12, L2123-13 et L2123-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation des membres du conseil municipal. et fixer l'enveloppe annuelle affectée à la formation des élus. Il doit également définir les objectifs poursuivis en matière de formation des conseillers municipaux.

Il est précisé que la formation doit être en relation directe avec l'exercice du mandat de conseiller municipal. Les thèmes de la formation suivie peuvent être choisis dans les domaines suivants :

- gestion de la commune : finances, droit et contentieux, marchés publics, sécurité, assurances, réglementation des élections ;
- environnement et aménagement du territoire : politique de la ville, urbanisme, préservation et valorisation du patrimoine, nuisance, voirie ;
- communication : numérique, communication institutionnelle, communication interne ;
- politiques sociales : enfances, jeunesse, personnes âgées, santé, emploi;
- politiques sportives et culturelles.

Un crédit à hauteur de 5 000 € pour la formation des élus, incluant la cotisation annuelle 2019 au titre des formations proposées par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, est inscrit au budget 2019.

Il pourra être ajusté en cours d'année par décision modificative si nécessaire.

Débat :

M. PINON.- C'est une délibération annuelle.

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Je précise que les domaines ne sont pas exhaustifs.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? *(Non)*

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve les orientations en matière de formation des élus ci-dessus énoncées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 6 février 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**6 - FOURRIÈRE
MÉTROPOLITAINE :
CRÉATION D'UN POSTE DE
POLICIER MÉTROPOLITAIN**

Procurations :

Naïma BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA

Absent :

Patricia MICCOLI

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

La fourrière automobile métropolitaine de Nancy est un service devenu de compétence intercommunale le 26 mars 1999 et auparavant exécuté par la Ville de Nancy pour l'ensemble de l'agglomération nancéienne.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, la fourrière automobile est gérée au sein du pôle solidarité et habitat et plus particulièrement par la direction de la sécurité et de la prévention des risques.

Pour rappel, la mise en fourrière relève des forces de l'ordre. Les infractions au code de la route peuvent entraîner la mise en fourrière comme par exemple :

- Infraction aux arrêtés municipaux à l'occasion de travaux ou de manifestations
- Stationnements abusifs de plus de 7 jours
- Stationnement devant une entrée carrossable
- Dépassement de la vitesse maximale autorisée de 50 km/h ou plus
- Infraction à la protection des sites et paysages classés, ou circulation dans les espaces naturels
- Véhicule immobilisé suite à une infraction à la circulation routière

En 2017, 2410 mises en fourrière ont été réalisées.

Sur le Grand Nancy, les véhicules sont enlevés par la fourrière métropolitaine ou par un prestataire agréé.

Le véhicule est gardé dans l'enceinte de la fourrière, clôturée et vidéosurveillée. Pour récupérer le véhicule en fourrière, le propriétaire est tenu de respecter les délais, effectuer éventuellement les réparations demandées et s'acquitter du montant des frais de garde indépendamment de l'amende liée à l'infraction initiale.

Depuis le 1^{er} mars 2018, pour récupérer leur véhicule, les propriétaires doivent impérativement se présenter à la fourrière automobile aux horaires d'ouverture au public qui sont les suivantes :

- Lundi au vendredi de 7h00 à 20h00
- Samedi de 08h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

Dans le cadre de manifestations culturelles, sportives et festives à forte affluence (fête de la musique, braderie, 14 juillet, saint nicolas, etc...), le règlement intérieur dispose que les horaires d'ouverture au public peuvent être élargis à certains dimanches et jours fériés ainsi qu'en soirée.

Les véhicules peuvent toujours être mis en fourrière 24h/24 et 7j/7.

9 agents de la direction de la sécurité et de la prévention des risques sont présents sur site pour assurer ce service :

1 chargé d'exploitation fourrière automobile, responsable de l'ensemble de l'équipe
4 agents d'accueil
4 chauffeurs

La Métropole du Grand Nancy souhaite que le chargé d'exploitation fourrière automobile soit désormais un policier métropolitain.

Il est en effet indispensable que ce poste soit occupé par un agent de la filière policière, car il exerce l'ensemble de ses missions en partenariat et coordination avec les forces de l'ordre du territoire. Tant légalement que dans sa pratique quotidienne, la fourrière apparaît comme une prolongation de l'action des polices en termes de sécurité.

Cette création de poste nécessite une validation des communes du Grand Nancy, préalablement à la délibération métropolitaine, car le recrutement par la Métropole du Grand Nancy de ce responsable d'équipe issu de la filière policière doit respecter la procédure prévue par l'article L.512-2 du code de la sécurité intérieure.

Le policier recruté est mis à disposition des communes du Grand Nancy. Pendant l'exercice de ses fonctions sur le territoire d'une commune, l'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle du Maire de cette commune. Le Président de la Métropole est l'autorité de la gestion administrative courante de l'agent recruté.

Débat :

M. PINON.- La Métropole du Grand Nancy souhaite que le chargé d'exploitation fourrière automobile soit désormais un policier métropolitain. Il est indispensable que ce poste soit occupé par un agent de la filière policière, car il exerce l'ensemble de ses missions en partenariat et coordination avec les forces de l'ordre du territoire. Tant légalement que dans sa pratique quotidienne la fourrière apparaît comme une prolongation de l'action des polices en termes de sécurité....

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. EHLINGER.- Pour commencer, je vous prie d'excuser ma méconnaissance totale du monde de la police et des forces de l'ordre en général.

C'est la première fois que j'entends le terme de policier métropolitain en France en tout cas.

Je me demande quelle est la finalité de tout cela. Je sais qu'il y a une police nationale dont le grand chef est le préfet. Il y a une police municipale qui dépend des maires.

De qui va dépendre ce policier métropolitain ? On dit qu'il dépend des maires selon la commune dans laquelle il est. A qui est-il rattaché hiérarchiquement ?

Je ne maîtrise absolument pas ce sujet.

J'ai l'impression que sous ce terme « métropolitain » on remplace le terme municipalité. Loin de moi l'idée d'émettre des thèses complotistes ou quoi que ce soit. Je me demande si c'est une réelle volonté de quelques têtes pensantes de remplacer partout où l'on peut le terme de municipalité par métropolitain.

Je souhaiterais avoir plus de précisions sur cette question de policier métropolitain.

M. GARCIA.- C'est la première fois qu'au conseil municipal on passe par une demande de donner un avis sur un recrutement métropolitain. D'autres fonctionnaires métropolitains interviennent sur le territoire communal. C'est la première fois que l'on est sollicité. Ai-je un trou de mémoire ?

M. BAUMANN.- La fusion des communes métropolitaines est un sujet qui fait beaucoup parler de lui, sujet très maladroitement abordé. Par cette délibération en séance, on voit que le sujet n'est pas la fusion mais la mutualisation des services. Je m'étonne que le maire de Nancy ne l'ait pas abordé par ce biais.

J'ai discuté il y a fort longtemps avec un ancien adjoint au maire, malheureusement décédé, qui disait que quand un policier municipal de Laxou voulait poursuivre quelqu'un qui avait grillé un stop au bout de la rue du Petit Arbois qui devient rue du Chemin Blanc qui est sur Nancy, il ne pouvait pas le poursuivre. Il y a là une réflexion à faire en complément avec la police nationale et avec tous les policiers municipaux qui peuvent exister des communes métropolitaines. Il y a vraiment un travail de mutualisation avec une complémentarité totale et un service étendu et mutualisable à toutes les polices municipales, un peu comme ce qui s'est passé avec la piscine de Laxou qui est devenue une piscine métropolitaine. C'était une bonne chose.

Je voudrais revenir sur cette fusion. Ces sujets de fusion sont toujours très maladroitement abordés. La première a eu lieu en 1919 après la guerre où l'on a essayé de mener cette fusion pour des raisons d'économie, c'était le lendemain de la Première guerre mondiale. En 1930, on est au lendemain de la grande crise de 1929, toujours pour des raisons d'économie. En 1943, j'ai retrouvé des traces pour des raisons d'économie aussi. Là, à une question comment faire des économies, on nous dit : fusionnons.

Le curé qui a fait ma grande communion disait qu'un vrai mariage est un mariage d'amour et non un mariage de contrainte. Ce sont sur des projets comme celui de fusion des polices municipales que l'on peut bâtir un projet.

C'était juste une petite réflexion pour dire que, sur ce projet de fusion, j'étais largement contre car il a été très mal abordé.

M. MAINARD.- Pour dire que cette question du statut de policier métropolitain ou de police métropolitaine est assez intéressante. Comment se situe-t-elle ? A-t-elle un statut particulier reconnu ? Je pense que c'est une vraie question. On ne peut pas manquer de ne pas faire le rapprochement entre ce ballon d'essai, qui est plus qu'un ballon d'essai, lancé par le maire de Nancy et cette première application pratique que de consacrer le statut de policier métropolitain.

Questions précises : y a-t-il déjà d'autres policiers métropolitains ? Ou est-ce le premier du genre ?

Mme BRENEUR.- J'ai écouté avec attention tout ce qui a été dit. Très attachée à la mutualisation, je suis plutôt favorable à la mutualisation des moyens et des hommes pour avoir plus d'efficacité sur l'ensemble du territoire. Dans certaines communes, on n'a pas forcément beaucoup de policiers municipaux et parfois on a besoin d'avoir des renforts.

Là où il faut se poser des questions, -c'est un sujet que je connais bien- c'est au niveau des moyens que disposent nos polices municipales, à savoir certains vont être armés, d'autres pas, et si on les regroupe c'est dangereux pour certains policiers qui n'ont pas les mêmes armes en termes de fonctionnement pour assumer leurs fonctions.

Maintenant en termes de mutualisation, je trouve que les budgets sont de plus en plus contraints ; on a moins d'argent. Il faut donc réfléchir collectivement à d'autres manières de faire, d'autres manières de penser. J'entends parler de sujets qui ne sont pas du tout à l'ordre du jour, on parle fusion. Je suis complètement favorable parce que cela veut dire que l'on étudie quelque chose collectivement. Par contre, cela demande effectivement une ouverture de débat. Il faut que tout le

monde soit autour de la table pour pouvoir donner son point de vue, et c'est la richesse des points de vue différents qui vont faire que l'on pourra aboutir à quelque chose qui est cohérent et qui n'est pas nouveau puisque l'on en parlait déjà depuis très longtemps. Puis, c'est la loi NOTRe. Il y a des choses que l'on peut faire. Il faut évoluer avec notre société.

Le changement c'est savoir aussi s'adapter à notre société, à l'écoute de nos concitoyens qui ont, eux, des exigences beaucoup plus importantes et les communes sont dépourvues de moyens parfois. Elles n'ont pas les moyens de donner satisfaction à toutes leurs demandes.

Donc, pour pouvoir donner satisfaction c'est en mutualisant l'ensemble des moyens. D'ailleurs, la Métropole est précurseur sur ce sujet au niveau de la DSIT. On est une des rares D.S.I. de France à avoir développé cette mutualisation qui fonctionne parfaitement bien. Après à nous de la déployer dans d'autres domaines mais c'est une question d'état d'esprit ; il faut pouvoir être en capacité d'évoluer dans notre manière de penser.

Chacun a peut-être raison parce que chacun a une expérience et des informations diverses et variées, mais je pense que c'est le travail collectif qui donnera satisfaction au plus grand nombre.

Pour vous dire que les polices nationales aujourd'hui sont fortement épuisées. J'ai entendu aussi parler d'une supervision métropolitaine c'est-à-dire avec des vidéosurveillances qui seraient réparties sur l'ensemble du territoire. Je suis complètement favorable aussi à tout cela parce que c'est avec ces moyens que l'on pourra avoir plus d'efficacité que ce soit pour les polices nationales et municipales qu'il faut accompagner. D'ailleurs, la police nationale peut très bien faire de la formation pour la police municipale.

M. GERARDOT.- Il y a une pratique sur la communauté de communes du bassin de Pompey sur un portail. On n'est pas dans un schéma de fusion. Il y a cette initiative de pilotage partagé de police. Cela pourrait être intéressant de se rapprocher et d'avoir un échange. Ce n'est pas une mutualisation des policiers ; il y a une coopération très étroite sur le périmètre de l'intercommunalité de Pompey concernant les policiers municipaux. La sécurité n'a pas de territoire. La Métropole a d'ailleurs un outil pour observer et faciliter le travail des policiers municipaux dans le cadre de la sécurité qui est une compétence communautaire.

Quand il y a des actes délictueux ils peuvent se reporter dans la commune d'à-côté.

L'approche de la sécurité doit se faire dans un esprit partagé. C'est une prérogative des maires sur le plan du droit. Pour rappel, la fourrière c'est une compétence métropolitaine. Je n'ai pas entendu cela comme une volonté de se substituer à la commune.

L'observatoire, qui pourra visionner les caméras, a une compétence communautaire. Ce n'est pas une volonté d'écarter tel ou tel périmètre communal mais de s'intégrer dans un cadre juridique. C'est pour être plus performant avec plus de moyens et pour répondre à des problèmes d'insécurité.

Soyons efficaces, pragmatiques au profit des citoyens.

M. EHLINGER.- En fait, on sait tous qu'il y a des missions de police qui peuvent être données à des personnes qui ne sont pas des filières police ; c'est le cas, par exemple, du contrôle du stationnement payant à Nancy et dans d'autres villes.

Pour ce qui concerne la fourrière, il me semble que la personne n'a pas besoin d'être officier de police judiciaire pour pouvoir demander à une entreprise de venir chercher des véhicules. Il me semble qu'un agent de police judiciaire même adjoint peut le faire.

Finalement, je n'arrive pas à concevoir ce poste.

En écoutant toutes les remarques, tout le monde a parlé de mutualisation des services. En fait, je pensais que l'on remplaçait municipalité par métropole. A entendre tout le monde, c'est ce qui a été dit.

Cela me fait penser finalement que, lorsque le policier prendra sa voiture, je ne sais pas si l'on fera de nouvelles voitures avec écrit : police métropolitaine. Je m'interroge sur le cadre juridique de tout cela.

M. GARCIA.- Il est prévu d'implanter trois nouvelles caméras. Pourrait-on savoir où ?

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Je vais essayer de répondre de manière la plus claire possible pour ce qui concerne une éventuelle police métropolitaine. En fait, ce n'est pas le cas, je pense qu'il fallait le qualifier par des mots.

C'est la même délibération qui sera proposée pour les 20 communes de la Métropole. Il faudra que les 20 communes de la Métropole délibèrent pour que le poste puisse être créé sous cette forme-là.

La délibération dit bien qu'aujourd'hui il y a 9 agents de la direction de la sécurité de la prévention des risques présents sur site : 1 chargé d'exploitation, 4 agents d'accueil et 4 chauffeurs. Aujourd'hui, la fourrière qui est de compétence métropolitaine souhaite transformer un poste de la filière technique en poste de la filière « police » ; on change simplement de filière. On aurait pu dire : policier intercommunal, policier multi communal... toujours est-il qu'il s'est appelé policier métropolitain. Il n'est pas question de créer une police métropolitaine, puisque le pouvoir de police reste de la compétence du maire. C'est bien pour cette raison que la délibération dit qu'à chaque fois que cet agent se rendra sur un territoire, il sera sous la responsabilité fonctionnelle du maire de la commune dans laquelle il agit. Après, il sera bien un employé de la fourrière métropolitaine.

On a déjà eu ce même type de débat en novembre dernier, quand on a délibéré pour la création d'un poste de policier métropolitain comme chef de salle pour le centre supervision urbain. On

est exactement dans la même configuration. Il ne s'agit en aucun cas de faire de la mutualisation de police. Ce n'est pas du tout le sujet de la délibération ; ce n'est pas son contenu. C'est vraiment formel. La fourrière métropolitaine souhaite recruter une nouvelle personne en changeant de filière et en l'inscrivant dans cette filière pour simplifier le fonctionnement de la fourrière tout simplement. Ce sera plus pratique.

Il en est de même pour le centre de supervision urbain. Pour l'instant, la loi ne permet pas de faire autrement. Cette délibération va passer dans les 20 communes de la Métropole et seulement après elle sera adoptée ou non en conseil métropolitain. Et le poste pourra être créé.

Pour ce qui concerne les trois caméras, ce n'est pas le sujet mais je réponds à la question. Aujourd'hui, les lieux exacts ne sont pas déterminés. Cela fera l'objet d'une concertation. On sera amené à en reparler.

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire, ou son représentant, à valider le recrutement d'un chargé d'exploitation fourrière automobile, issu de la filière policière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 6 février 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**7 - PLUI HABITAT
DÉPLACEMENT DU GRAND
NANCY - DÉBAT EN
CONSEIL MUNICIPAL SUR
LES ORIENTATIONS
GÉNÉRALES DU PADD**

Procurations :

Naïma BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA

Absent :

Patricia MICCOLI

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Pierre CANTUS

Exposé des motifs :

Animée par la volonté d'harmoniser les différentes politiques publiques dont elle a la charge et par le souci d'un développement durable et cohérent, la métropole du Grand Nancy a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 3 juillet 2015. Il tiendra lieu de Programme Local de l'Habitat et de Plan de déplacements Urbains : c'est le PLUi HD, élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des 20 communes qui composent le Grand Nancy. Il sera le support d'une plus grande réactivité dans l'adaptation des politiques urbaines à l'évolution du contexte social, économique et environnemental.

Les 5 objectifs principaux délibérés par le Grand Nancy dans le cadre de l'élaboration du PLUi HD sont :

- Prendre en compte les nouvelles exigences réglementaires, notamment des lois « Grenelle II » et « ALUR », ainsi qu'assurer la compatibilité avec les documents de rang supérieur en cours d'élaboration ou élaborés, notamment le S.C.O.T. Sud Meurthe-et-Moselle approuvé le 14 décembre 2013.
- Assurer l'attractivité et le rayonnement métropolitain du Grand Nancy en assumant le rôle moteur de pôle urbain métropolitain du Grand Nancy, au sein de l'armature urbaine du S.C.O.T. Sud 54.
- Contribuer au développement économique pour assurer la création d'emplois et de richesses.
- Assurer la cohésion territoriale, renforcer l'attractivité résidentielle de l'agglomération et assurer les équilibres territoriaux, en répondant au défi démographique.
- Relever les défis environnementaux et promouvoir la ville des proximités.

L'élaboration du PLUi HD prévoit l'écriture d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le PADD exprime une vision partagée et stratégique du développement de la métropole en définissant les grands orientations des politiques publiques pour les 15 à 20 années à venir. Il s'inscrit dans les défis exprimés par la métropole dans son Projet Métropolitain : ceux de l'audace, du bien-être, des liens, de la cohésion des acteurs publics et des nouveaux modes de faire.

Le PADD s'inscrit également dans la continuité des grandes actions menées jusqu'alors en matière d'environnement, de paysage, d'urbanisme, d'habitat, de mobilités et transports, de développement économique et commercial,... tout en proposant un nouveau mode de développement sur le long terme, au bénéfice du bien être des habitants du Grand Nancy et, au-delà, du bassin de vie. Il fixe, en outre, des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément aux articles L.153-12 du code de l'urbanisme et en application des modalités de collaboration délibérées le 13 février 2015, les orientations du PADD doivent être débattues dans les conseils municipaux puis en conseil métropolitain. Ces débats constituent un temps fort intermédiaire dans la procédure d'élaboration du PLUi HD.

Le projet de PADD s'inscrit dans le prolongement des enjeux issus du diagnostic stratégique territorial et environnemental du PLUi HD. La première version du PADD s'est nourrie des nombreux échanges qui ont eu lieu avec les 20 communes, mais également avec les partenaires institutionnels et associatifs représentant la société civile. Les orientations générales ont également été présentées à la concertation avec la population, lors des réunions publiques qui se sont tenues d'avril à octobre 2018.

Préalablement au débat à intervenir en Conseil métropolitain, il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur les orientations du PADD ainsi consolidé.

Les orientations générales proposées

Le projet de PADD s'articule autour de deux défis complémentaires et constituant le socle des orientations générales :

DEFI n°1 : Le défi de l'attractivité pour une métropole entreprenante et innovante

Il s'agit de renouer avec une dynamique positive de l'emploi et de la population, grâce à une politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme mieux adaptée au contexte socio-économique et démographique.

Pour ce faire, le PLU HD permettra de mieux mobiliser les ressources du territoire métropolitain pour favoriser les effets d'entraînement attendus de la croissance sur la vie sociale, culturelle et éducative locale.

DEFI n°2 : Le défi de la transition vers un nouveau mode de développement pour relever le défi de l'adaptation au changement climatique

Il s'agit de répondre à la crise environnementale par une approche globale et cohérente de l'aménagement en faveur du bien être et de la santé de la population, ainsi que de la préservation des ressources naturelles.

Le PLU HD assurera la mise en œuvre d'un nouveau mode de développement plus raisonné, transversal, mêlant maîtrise et sobriété, avec pour objectifs la durabilité, l'équilibre et la qualité de l'aménagement du territoire métropolitain.

Afin de répondre à ces deux défis, le PADD s'organise autour de 3 axes et des 11 orientations suivantes :

AXE n°1 : Offrir un nouvel élan à l'attractivité et au rayonnement de son territoire

ORIENTATION n°1 : Renforcer l'attractivité de la métropole

- Assurer et conforter l'accessibilité de la métropole nancéienne
- Penser les mobilités à l'échelle du bassin de Nancy
- Favoriser le développement économique et la création d'emplois au sein de la métropole

ORIENTATION n°2 : Poursuivre le développement d'une métropole rayonnante

- Accroître le rayonnement des fonctions métropolitaines du Grand Nancy
- Renforcer le positionnement de la métropole du Grand Nancy en tant que pôle commercial métropolitain majeur du Grand Est
- Développer le tourisme d'affaires et de loisirs

ORIENTATION n°3 : Affirmer l'identité verte et patrimoniale de la métropole

- Renforcer l'image de la « métropole-nature »
- Valoriser et mettre en valeur les sites patrimoniaux de la métropole
- Assurer le bien-être des habitants en développant les liens santé / environnement

ORIENTATION n°4 : Produire une offre résidentielle pour une métropole accueillante

- Produire une offre de logements suffisante, adaptée et diversifiée
- Renforcer la qualité du parc existant

ORIENTATION n°5 : Conforter le rôle majeur du cœur d'agglomération

- Poursuivre la valorisation économique et commerciale du cœur métropolitain
- Reconquérir une qualité résidentielle dans le centre historique
- Aménager un cœur d'agglomération de qualité

AXE n°2 : Conforter une métropole du bien vivre ensemble

ORIENTATION n°6 : Encourager la ville des proximités

- Répondre aux besoins de proximité
- Favoriser l'usage des modes actifs pour les déplacements de courtes distances
- Favoriser une agriculture périurbaine répondant aux besoins de la population

ORIENTATION n°7 : Promouvoir la qualité d'habiter pour tous

- Assurer les équilibres résidentiels
- Poursuivre la recomposition urbaine et l'effort de mixité des quartiers de la politique de la ville (NPRU)
- Répondre aux populations ayant des besoins spécifiques

ORIENTATION n°8 : Accompagner l'évolution des mobilités

- Adapter les services de mobilités aux besoins des usagers
- Favoriser la multimodalité et l'intermodalité
- Prendre en compte les évolutions des usages et des comportements

AXE n°3 : S'engager pour une métropole du conviviale et vertueuse

ORIENTATION n°9 : Aménager une métropole nature

- Assurer la préservation et la mise en valeur de la biodiversité au sein de la trame verte et bleue
- Valoriser la nature en ville
- Adapter le développement de la métropole aux risques et aux nuisances

ORIENTATION n°10 : Promouvoir la qualité urbaine

- Construire la ville de demain en privilégiant des formes urbaines diversifiées, innovantes et qualitatives
- Rendre la ville agréable en s'appuyant sur le patrimoine, les identités locales et les espaces publics
- Renforcer l'identité de la métropole par la mise en scène paysagère du territoire et la structuration des franges urbaines

ORIENTATION n°11 : Encourager la sobriété foncière et énergétique et bien gérer les déchets

- Gérer le foncier de manière économe
- Limiter l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques
- Réduire les consommations d'énergie et produire des énergies renouvelables
- Informer sur l'état et la capacité des réseaux et anticiper les nouveaux besoins
- Participer aux objectifs nationaux et régionaux de réduction et de valorisation des déchets

Les orientations du PADD seront déclinées dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), les Programmes d'Orientations et d'Actions, ainsi que dans le zonage et le règlement.

L'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLUi HD dès lors qu'aura eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Dès lors que le PLUi HD aura été approuvé et qu'il sera entré en vigueur, tout changement des orientations définies dans le PADD devra faire l'objet d'une révision générale, voire d'une déclaration de projet afin d'accompagner la réalisation de projets d'intérêt général.

Débat :

M. CANTUS.- Pour introduire cette délibération, je vous propose de regarder une petite vidéo. *(Projection de la vidéo fournie par la Métropole)...*
(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Je déclare le débat ouvert.

M. GARCIA.- Je voulais saluer le travail qui a été fait par les services et les élus, le nombre de réunions pour faire ce document.

Quand Gilbert ANTOINE était à l'environnement, nous avons organisé une réunion spécifique de présentation du PADD pour les Laxoviens. Est-il prévu une réunion spécifique de présentation du PADD pour les Laxoviens ?

Si oui, quand ?

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GERARDOT.- C'est un beau document. Je me suis retrouvé globalement dans toutes les orientations. L'aménagement de l'environnement est un enjeu qui m'est cher, qui doit être la priorité des politiques publiques de tous les niveaux de responsabilités au regard du contexte du changement climatique. Chacun doit être acteur de ce changement de comportement : les entreprises, les citoyens. Il faudrait peut-être développer des formes pédagogiques concrètes.

Je remercie pour tout le travail qui a été fait au niveau des transports par le maire de Maxéville, M. CHOSEROT.

Il faut continuer ce travail dans une démarche de coopération, intercommunalité, avec le bassin de Pompey, Neuves-Maisons...

La forêt en ville c'est important. La ville-centre c'est important mais elle impacte l'ensemble de l'agglomération.

Je partage l'essentiel de ce document.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme EPHRITKHINE.- On peut difficilement être contre un projet à ce point plein de bonnes intentions.

Par contre, je me questionne beaucoup sur la déclinaison et les actions qui vont en découler. En effet, en dehors de l'action ou les deux ou trois choses que l'on voit émerger de manière un peu concrète c'est la question de l'A31 et de l'A33, de Grand Nancy Thermal, le nombre de logements prévus annuellement... Il n'y a pas grand-chose qui se décline de ce projet. C'est compliqué d'être en désaccord. On ne peut qu'être en accord.

J'attends avec impatience que ce soit décliné en programme d'orientation et que l'on puisse voir si, pour de vrai, ce qui est attendu des Nancéens sera dans ce projet.

Je ne peux que m'interroger sur l'évolution des équipements sportifs, un projet de patinoire, sur toutes ces choses-là. Cela n'apparaît pas. Cela fait partie des choses que les étudiants continuent à réclamer. On va bien évidemment travailler sur la déclaration d'intention. Moi qui travaille très régulièrement sur les projets, si les étudiants demandent un projet comme celui-là avec uniquement des déclarations d'intention et peu de déclinations d'actions derrière, je leur dis que c'est compliqué.

Je ne sais pas où l'on va avec ça.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Je salue également le travail qui a été réalisé sur ce document et je rebondis directement sur ce que vous venez de dire, Madame EPHRITIKHINE, parce que c'est vrai que derrière tous ces acronymes odieux qui sont présents sur toute la première page de la délibération -on parle de SCoT, P.L.U.i. HD, P.D.U., PADD- derrière tout cela ce sont des mesures très concrètes. La difficulté d'aborder un plan d'aménagement et de développement durable, c'est que cela ressemble à un catalogue de bonnes intentions. C'est un document nécessaire. En fait, il trace les grandes lignes de ce qui sera mis en œuvre concrètement derrière. On parle surtout des réglementations techniques qui vont en découler. Evidemment, cela fait catalogue de bonnes intentions, sauf que derrière, toutes les réglementations qui vont s'appliquer parcelle par parcelle, zone par zone, dans nos territoires communaux, même si c'est à l'échelle de la Métropole que l'on réfléchit maintenant, elles vont devoir strictement respecter ce catalogue. C'est très important parce que derrière toutes ces orientations qui nous sont données, tous ces axes de travail, ce n'est pas seulement un catalogue.

Vous avez soulevé les problèmes de l'A31 et de l'A33 très concrets, mais il faudra déterminer -quand on dit que l'on défend le bien-être de la nature- comment on gère la franche forestière par exemple sachant que, si l'on observe le P.L.U.i. laxovien et le P.L.U.i. Villarois, on verra qu'il y a deux conceptions différentes de la franche forestière ; il faudra bien que tout cela soit harmonisé. Ce n'est pas seulement un catalogue de bonnes intentions, c'est quelque chose qui va se concrétiser par une réglementation et par des actions. Il faudra que l'on soit vigilant sur la manière dont ces réglementations seront rédigées et on prendra notre part.

Néanmoins, c'est plus qu'un catalogue de bonnes intentions, et pas seulement parce que cela se concrétise dans les réglementations. C'est aussi pour nous toute une dynamique de commerces. Par exemple, on a la Grande Sapinière et toutes les réglementations, les Orientations d'aménagement et de programmation qui vont pouvoir en découler et nous permettent de définir ce que l'on voudra voir se concrétiser dans les futures années. C'est très concret pour nos habitants, même si c'est très complexe à appréhender. Ne vous y trompez pas, pour nos concitoyens, c'est très concret ce qui se passe derrière.

Je finis en répondant à M. GARCIA sur la présentation. Les réunions sur le PADD ont eu lieu et, comme on est sur un P.L.U.i. c'est-à-dire intercommunal, elles ont été organisées par la Métropole et elles rassemblaient plusieurs communes. Un débat rassemblait nos trois communes de Vandœuvre, Villers et Laxou. La réunion s'est tenue à Villers parce que c'était central. Plusieurs Laxoviens étaient présents et ont participé au débat, ont posé des questions auxquelles ils ont eu des réponses. Une autre réunion a eu lieu à Malzéville et une autre sur Maxéville...

On avait souhaité se rapprocher plutôt de nos amis Villarois et Vandopériens.

M. GARCIA.- Donc, rien de prévu sur Laxou ?

Mme le Maire.- Les débats ont eu lieu. On est en intercommunalité, on travaille avec nos voisines.

Délibération :

Après cet exposé, Madame le Maire déclare le débat ouvert.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Prend acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD
- Dit que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le PADD du PLUi HD du Grand Nancy.

Séance Ordinaire du 6 février 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**8 - ACQUISITIONS
FONCIÈRES DANS LE
CADRE DE LA FIN DES
TRAVAUX DE RÉNOVATION
URBAINE SUR LE PLATEAU
DE HAYE, SECTEUR
MOUZON**

Procurations :

Naïma BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA

Absent :

Patricia MICCOLI

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Pierre CANTUS

Exposé des motifs :

Afin de finaliser les travaux de rénovation urbaine sur le quartier Mouzon, il convient de procéder à des échanges fonciers entre le bailleur "Meurthe-et-Moselle Habitat" et la ville de Laxou.

Meurthe-et-Moselle Habitat, suite à des découpages fonciers, cède à titre gratuit les parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée en section AW numéro 194, issue de la parcelle cadastrée AW numéro 2, d'une superficie de 395 m² correspondant à un terrain de jeux,
- parcelle cadastrée en section AW numéro 197, issue de la parcelle cadastrée AW numéro 2, d'une superficie de 345m² correspondant à un espace vert,
- parcelle cadastrée en section AS numéro 3, sise à Maxéville, d'une superficie de 35m² correspondant à l'emprise foncière du même espace vert que la parcelle cadastrée en section AW numéro 197,

La commission municipale spécialisée "Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie" réunie le 14 janvier 2019 a donné un avis favorable à ces acquisitions foncières.

Débat :

M. CANTUS.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? (*Non*)

Je vous propose de passer au vote

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie" réunie le 14 janvier 2019,
- approuve l'acquisition de ces terrains dans les conditions définies ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 6 février 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**9 - ATTRIBUTION DE
PRIMES POUR LE
RAVALEMENT DE FAÇADES**

Procurations :

Naïma BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA

Absent :

Patricia MICCOLI

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Pierre CANTUS

Exposé des motifs :

La politique menée par la municipalité pour l'amélioration du cadre de vie amène à soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal l'attribution de primes municipales pour la réfection d'immeubles appartenant à :

Monsieur Vincent FROMENTIN pour un immeuble sis 75, Rue Raymond Poincaré

Prime Art Déco (15% du montant des travaux) : 487,64 €

Monsieur Florent PERATE pour un immeuble sis 39, Rue de l'abbé Didelot

Prime Art Déco (15% du montant des travaux) : 1177,50 €

Les travaux ont été effectués sous le contrôle du technicien de la ville qui a dressé le certificat nécessaire au règlement de ces primes. Les factures acquittées ont été jointes au dossier. Il est précisé que les montants ont été établis selon la grille des tarifs en vigueur à la date de la demande.

La commission municipale spécialisée «Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie» réunie le lundi 14 janvier 2019 a émis un avis favorable à l'attribution de ces primes.

Débat :

M. CANTUS.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? (*Non*)

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à effectuer le versement des primes suivantes :

- 487,64 € à Monsieur Vincent FROMENTIN,

- 1 177,50 € à Madame Florent PERATE,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ